





























































- ✓ Octroyer 13,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2015-2016, et 2,8 millions de dollars par année par la suite, pour appuyer et moderniser le Système des distinctions honorifiques et le rapprocher de tous les Canadiens.
- ✓ Investir jusqu'à 20 millions de dollars, sur quatre ans, par année à compter de 2016-2017 afin d'appuyer la prochaine génération d'athlètes canadiens olympiques et paralympiques.
- ✓ Promouvoir les arts et la culture au secteur riverain de Toronto grâce à l'apport de 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, en vue de renouveler le Programme de financement du Harbourfront Centre.
- ✓ Proposer des changements à la *Loi sur le droit d'auteur* afin de prolonger la durée de la protection des enregistrements sonores et des prestations.

## **Protéger l'environnement du Canada**

- ✓ Continuer d'appuyer, avec 75 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2015-2016, la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* afin de protéger les différentes espèces du Canada et d'instaurer les mesures propices à leur rétablissement.
- ✓ Accorder 2,0 millions de dollars à la Fondation du saumon du Pacifique en 2015-2016 en appui au projet de survie dans la mer des Salish.
- ✓ Étendre le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives en octroyant 10 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, en appui à la conservation des pêches partout au pays.
- ✓ Consacrer 34 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2015-2016, afin de continuer à appuyer les services d'avertissements météorologiques et de navigation dans l'Arctique.
- ✓ Renouveler le Plan de gestion des produits chimiques en y consacrant la somme de 491,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de continuer à évaluer et à gérer les risques pour la santé humaine et l'environnement provenant de substances chimiques nouvelles et existantes.
- ✓ Renouveler le soutien au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux avec la somme de 99,6 millions de dollars sur quatre ans (1,35 milliard de dollars sur une base de caisse) à compter de 2016-2017.



## Protéger les Canadiens (chapitre 4.3)

La responsabilité première du gouvernement consiste à assurer la sécurité des Canadiens et à défendre la souveraineté de notre pays. L'une des principales priorités du gouvernement est d'appuyer les hommes et les femmes qui portent l'uniforme. Le Plan d'action économique de 2015 instaure de nouvelles mesures pour renforcer la sécurité nationale et garantir que les Canadiens se sentent en sécurité à la maison, en ligne et dans leurs collectivités.

### Défendre le Canada

- ✓ Renforcer les Forces armées canadiennes en leur consacrant 11,8 milliards de dollars sur 10 ans, en faisant passer le facteur de progression annuel du budget de la Défense nationale à 3 % à compter de 2017-2018.
- ✓ Octroyer jusqu'à 360,3 millions de dollars en 2015-2016 aux Forces armées canadiennes afin de prolonger la mission de lutte contre l'État islamique en Irak et au Levant (EIL).
- ✓ Accorder 7,1 millions de dollars en 2015-2016 aux Forces armées canadiennes pour offrir une aide à la formation aux forces de sécurité ukrainiennes.
- ✓ Octroyer 23 millions de dollars sur quatre ans, selon la comptabilité de caisse et à compter de 2015-2016, afin d'accroître la sécurité physique dans les bases des Forces armées canadiennes.

### Accroître la sécurité nationale

- ✓ Investir 292,6 millions de dollars sur cinq ans dans les organismes de renseignement et d'application de la loi afin de les doter de ressources d'enquête additionnelles pour lutter contre le terrorisme.
- ✓ Allouer un financement supplémentaire de 12,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2015-2016, et de 2,5 millions de dollars pour les exercices ultérieurs au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité afin d'améliorer sa surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité.
- ✓ Accorder 58 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2015-2016, pour mieux protéger les cybersystèmes et l'infrastructure virtuelle essentiels du gouvernement du Canada contre les cyberattaques.



- ✓ Investir 36,4 millions de dollars sur cinq ans pour aider les exploitants des cybersystèmes essentiels du Canada à répondre aux menaces à la cybersécurité, comme l'exigeront de nouvelles lois.
- ✓ Accorder 60,4 millions de dollars sur trois ans, selon la comptabilité de caisse, pour renforcer le modèle de sécurité sur la Colline du Parlement.

### **Protéger l'intégrité de nos frontières**

- ✓ Accorder 15,7 millions de dollars sur cinq ans pour élargir l'admissibilité des voyageurs à faible risque provenant du Brésil, de la Bulgarie, du Mexique et de la Roumanie à l'autorisation de voyage électronique en vue de faciliter et d'accélérer l'arrivée des voyageurs légitimes de ces pays au Canada.

### **Renforcer la sécurité des collectivités**

- ✓ Investir 27 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2015-2016, pour renforcer les mesures de sécurité dans les cours fédérales et les bureaux du greffe du Canada ainsi qu'à la Cour suprême du Canada.
- ✓ Accorder 10 millions de dollars sur cinq ans à la Ville d'Ottawa afin de soutenir les services de police dans la capitale nationale.
- ✓ Accorder 3 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin de prendre les premières mesures en vue d'établir un réseau à large bande pour la sécurité publique, un réseau mobile à haute vitesse consacré à la gestion des urgences.
- ✓ Soutenir l'édification d'un monument commémoratif en l'honneur des trois agents de la Gendarmerie royale du Canada abattus à Moncton en juin 2014.

## **Équilibrer le budget (chapitre 5)**

Le gouvernement tient sa promesse d'équilibrer le budget fédéral en 2015. Le gouvernement rétablira l'équilibre budgétaire tout en maintenant le fardeau fiscal fédéral sur les Canadiens à son plus bas niveau depuis plus d'un demi-siècle. Le Plan d'action économique de 2015 déploie de nouveaux efforts pour rehausser nos finances publiques saines et moderniser davantage les opérations gouvernementales :

- ✓ Le gouvernement tient sa promesse d'équilibrer le budget en 2015.



- ✓ L'équilibre budgétaire permet de maintenir les impôts et les taxes à un niveau bas et fait en sorte que les fonds publics sont utilisés pour financer les programmes sur lesquels les Canadiennes et les Canadiens comptent, plutôt que pour payer des frais d'intérêt.
- ✓ Le déficit a été ramené de 55,6 milliards de dollars à l'apogée de la crise économique et financière mondiale à un excédent projeté de 1,4 milliard en 2015-2016.
- ✓ Le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut (PIB) devrait être ramené à 27,9 % en 2017-2018, soit un niveau inférieur à celui constaté avant la récession, ce qui placera le gouvernement sur la bonne voie pour atteindre le taux cible de 25 % d'ici 2021.
- ✓ Le fardeau de la dette nette de l'ensemble des administrations publiques canadiennes est le plus faible de tous les pays du Groupe des Sept (G-7) et l'un des plus faibles des économies avancées du Groupe des Vingt (G-20).
- ✓ Le gouvernement déposera un projet de loi sur l'équilibre budgétaire afin d'enchâsser dans la loi son approche prudente en matière de planification budgétaire.
- ✓ Afin d'appuyer la réduction de la dette, le gouvernement a l'intention de consacrer à la réduction de la dette fédérale les montants réservés en vue de répondre aux situations imprévues, s'ils ne sont pas requis.
- ✓ Afin de veiller à ce que le gouvernement continue de faire affaire avec des fournisseurs éthiques au Canada et à l'étranger, un nouveau cadre d'intégrité en matière d'approvisionnement à l'échelle du gouvernement sera mis en place.
- ✓ Le gouvernement propose également de nouvelles mesures dans le cadre de ses efforts constants visant à renforcer l'observation des règles fiscales et à améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal, afin de s'assurer que tous paient leur juste part.